



SCHOUPS

COMMENT ÉVITER, RÉDUIRE ET CONTENIR
LES RISQUES PÉNAUX?
*CONSEILS ET ASTUCES POUR UNE BONNE
POLITIQUE DE CONFORMITÉ*

Liesbeth Truyens

L'ORDRE DU JOUR

- RISQUES DE NON-CONFORMITÉ
- SANCTIONS PÉNALES
- ATTRIBUTION
- POLITIQUE DE CONFORMITÉ

1. RISQUES DE NON-CONFORMITÉ

- ✓ Sanctions => sanctions pénales / sanctions administratives
- ✓ Procédures civiles
- ✓ Risques réputationnels
- ✓ Financement
- ✓ Partenaires commerciaux

1. RISQUES DE NON-CONFORMITÉ



IWAY Standard

Minimum Requirements for Environment and Social & Working Conditions when Purchasing Products, Materials and Services.

2. General Conditions

2.1 Legal compliance

There are ***routines*** in place to ensure the applicable laws and regulations related to requirements in IWAY are implemented.

3.1 Anti corruption *policy*

An anti corruption ***policy*** has been developed and implemented.

It includes aspects connected to the ***Suppliers'*** business relations with IKEA and clearly states that bribery and corruption are unacceptable.

1. RISQUES DE NON-CONFORMITÉ

➤ Anti-corruption

“... shall (and shall ensure that each member of the Group will)

- (i) Conduct its businesses in compliance with applicable anti-bribery, anti-corruption and anti-money laundering laws, rules and regulations; and
- (ii) Maintain policies and procedures designed to promote and achieve compliance with such laws, rules and regulations.”

➤ Sanctions

“Neither ... nor any member of the Group will, directly or indirectly, use the proceeds of the Facility

- (i) To fund any activities or business of or with any Person, on in any country or territory, that at the time of funding, is a Sanctioned Person or Sanctioned Country; or
- (ii) In any other manner that would result in a violation of Sanctions”

2. SANCTIONS PÉNALES

- ✓ Législation spéciale => droit pénal commun
- ✓ La question de l'attribution pour les infractions commises au sein d'une entreprise (personne morale)
 - Responsabilité des personnes physiques
 - Responsabilité des personnes morales

EXEMPLES

- Le directeur commercial d'un département particulier de la SA X promet d'engager le partenaire d'un employé de la société Y en échange d'un contrat de service avec la SA X (corruption privée).
- Mr. Z siège au conseil d'administration d'une société qui exploite une usine en Syrie. Afin d'assurer la production de l'usine, des paiements sont effectués à une organisation terroriste en Syrie (financement du terrorisme) par un intermédiaire en échange de la sécurité de l'usine.

3. ATTRIBUTION - PERSONNE PHYSIQUE

Comment ?

- Attribution matérielle
- Attribution légale
- Attribution conventionnelle
- Attribution judiciaire

3. ATTRIBUTION - PERSONNE PHYSIQUE

A qui ?

- les organes
- les employés ou les agents
- l'administrateur de fait

3. ATTRIBUTION - PERSONNE MORALE

- Attribution matérielle

- (i) l'infraction est intrinsèquement liée à la réalisation de l'objet de la personne morale ;
- (ii) l'infraction est intrinsèquement liée à la défense des intérêts de la personne morale; ou
- (iii) les faits concrets démontrent que l'infraction a été commise pour le compte de la personne morale.

- Attribution morale

4. POLITIQUE DE CONFORMITÉ

- Quel secteur ?
- Quelle législation ?
 - Secteur réglementée
 - Activités internationales
- Quel genre d'entreprise ?
 - Taille
 - Historique / Culture



4. POLITIQUE DE CONFORMITÉ - PROGRAMMES DE CONFORMITÉ EFFICACES

Fil conducteur :

- Politiques - processus - procédures
- Responsables (délégation)
- Exclure les contrevenants
- Une communication claire
- Formation
- Monitoring - audit
- Sanctionner
- Self-reporting



4. POLITIQUE DE CONFORMITÉ - DÉLÉGATION

- Possibilité / obligation
- Délégation valable
 - Pas de délégation générale
 - Pas de délégation des tâches essentielles
 - Cohérent, clair et explicite
 - Autonomie
 - Supervision
 - Acceptation
 - Mise à jour
- Pas de conditions formelles => toujours mieux par écrit

4. POLITIQUE DE CONFORMITÉ

- Meilleures pratiques - leaders du secteur
- Culture de conformité
 - Des attentes claires et réalistes
 - Bons exemples
 - Engagement du senior management
 - Transparence et culture ouverte
 - Sanctions / récompenses

CONTACT

Liesbeth Truyens

E-mail: liesbeth.truyens@schoups.be

Tél : 0497 26 58 88

www.schoups.be



DES QUESTIONS ?



SCHOUPS

WWW.SCHOUPS.BE